

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2023

- Voyage scolaire collège 2024
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- Vote du quart des crédits d'investissement
- Demande de subventions DETR et FIC
- Récapitulatif des indemnités des élus
- Questions diverses

PRESENTS : BONNET Stéphane, GAMOND David, VIALARD Florian, LEROY Marie, BINNE Irène

REPRESENTES : MAGAUD Florian, BACHELERIE Martine

ABSENTS : BARD Angéline, PAULAT Lucie, GRANGIER Laurent

Secrétaire de séance : LEROY Marie

Séance ouverte à 20 h 36

VOYAGE SCOLAIRE COLLEGE 2024

Il a été voté une subvention de 100 € par élève pour le voyage scolaire organisé par le collège d'Aranc. En effet, 5 élèves de la Commune qui fréquentent cet établissement vont partir en séjour en Camargue.

PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Il a été voté de ne pas donner de prime pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents de la Commune mais de leur attribuer des chèques cadeaux pour Noël 2023.

DETR 2024

Il a été voté par le Conseil Municipal de renouveler à l'identique le dossier DETR voirie 2023 pour l'année 2024 dans la mesure où le dossier 2023 n'avait pas été subventionné.

FIC 2024

Le Conseil Municipal a décidé de déposer 2 dossiers dans le cadre du FIC 2024 :

- Un dossier pour le défibrillateur
- Un dossier pour la rénovation de la tribune de l'église.

FIC 2024/2025

Le Conseil Municipal a décidé de mettre pour le FIC prévisionnelle :

- 2025 : Travaux de voirie et travaux des allées du cimetière
- 2026 : Travaux de voirie et rénovation de la peinture de la voute dans l'église

BONUS RURALITE

Le Conseil Municipal a décidé de déposer à la Région Auvergne Rhône Alpes un dossier dans le cadre du « Bonus ruralité » pour la rénovation de la tribune de l'église.

RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS

Le récapitulatif des indemnités des élus a été validé par le Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le collège privé d'Ambert demande une subvention pour un élève résidant la commune. Le Conseil Municipal décide de ne pas subventionner dans la mesure où nous sommes rattachés à l'école d'Arlanc.
- Le Conseil Municipal décide de soutenir la Région Auvergne Rhône Alpes pour sa démarche consistant à demander que soit suspendue l'application de la loi « zéro artificialisation nette ».
- Le Conseil Municipal décide de fixer le loyer du T4 + se trouvant sur la place à 450 € + 30 € pour les charges (eau).
- Un poêle à granulés va être installé dans le logement au-dessus de la Maire
- Des exhumations administratives vont être réalisées dans le cimetière
- Des panneaux de lieu-dit se décollent

La séance est levée à 22h00

Le Maire
Stéphane BONNET

La secrétaire de séance
Marie LEROY